

Adresse des administrateurs provisoires de la police de Paris
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie et réponse du
président, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)
Merlin de Douai

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Douai. Adresse des administrateurs provisoires de la police de Paris félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie et réponse du président, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 297-298;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0297_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Citoyens représentans du peuple français,

Lorsqu'on vous proposa, il y a quelques mois, de mettre la mort à l'ordre du jour, une sainte horreur s'empara de vous; d'une voix unanime, vous rejettâtes hautement l'auteur.

Cependant la mort planait indistinctement sur toutes les têtes : telle fut, jusqu'au 9 thermidor, l'atrocité tyrannique de la horde effarée des scélérats qui avaient usurpé votre confiance, que, dans leurs mains, la justice n'était plus qu'un instrument d'oppression et de barbarie.

Guidé par la loi draconienne du 22 prairial, *que votre sagesse vient de rapporter*(1), un tribunal établi sous le titre de *révolutionnaire*, contrevenait sans pudeur au but salulaire de son établissement; on eût dit qu'au lieu d'étouffer tous les germes de contre-révolution, il ne travaillait qu'à les développer, à les échauffer et à faciliter les plus funestes explosions; on eût dit *que, vendu à des hommes de sang*, il ne devait que condamner sans forme de procès, et ne se repaître que de sang.

Le plus perfide, le plus noir, le plus profondément pervers de tous les êtres, l'infâme Robespierre était l'âme de cet infernal tribunal.

Si le secret précis de ses desseins désastreux est encore une espèce de problème, au moins ne peut-on ignorer ou que, servant le royalisme abhorré, il cherchait à se revêtir lui-même de la dictature pour ménager à la dinastie réprouvée des capets les moyens d'usurper *une autre fois* la couronne, ou que, nouveau *Scylla*, il voulait élever sa propre domination sur les débris de tous les intérêts publics et particuliers.

Jamais, citoyens législateurs, plus désolante alternative ne s'offrit à notre imagination; jamais trame plus odieuse ne fut plus adroitement ourdie. La France consternée, attérée ne semblait respirer encore que pour assister à sa ruine prochaine ou au triomphe scandaleux de son tyran.

Il est donc vrai qu'il n'est pas de forfaits et d'attentats que la tyrannie ne médite sans cesse pour tuer la liberté; mais il n'en est pas non plus que la liberté n'atteigne, quelque soit le masque dont on les couvre.

Eh ! De quel masque le conspirateur *Robespierre* avait-il couvert ses complots liberticides ? Du masque imposant de la plus belle, de la plus pure, de la plus ancienne religion, de la religion nécessaire, indélébile de la nature. Ciel ! En préconisant l'existence d'un Être suprême, le monstre n'avait pas craint d'associer la sainteté par essence aux brigandages, aux abominations du vice le plus raffiné et le plus consommé.

Sans doute il existe un Être suprême rémunérateur de la vertu et vengeur du crime. En vain l'impie se dit à lui-même : *il n'est pas de dieu*. Sa propre conscience dépose à chaque instant contre ce langage de corruption, et l'idée de la divinité toujours consolante pour l'homme probe devient le bourreau du pervers.

N'en doutons pas, si, dans la crise dont il s'agit, la vengeance républicaine a fait éclat d'une manière aussi frappante et aussi subite, si le danger de la patrie a été aussitôt dissipé qu'aperçu, si les têtes des coupables sont tombées en même tems qu'ils ont voulu consommer l'œuvre criminel qu'ils avaient conçu, ce n'est pas à vous seuls, citoyens législateurs, que nous sommes redevables de ce bonheur. Grâce immortelles soient rendues principalement à la providence divine. Vous ne fûtes, citoyens représentans du peuple français, que les coopérateurs de ce génie ineffable qui veille au salut de tous les hommes, et plus particulièrement à celui des hommes libres.

Continuez, dignes sénateurs, de mériter cette gloire en poursuivant vos travaux législatifs et votre surveillance salulaire.

Tandis que nos armées victorieuses pourchassent au loin devant elles la tyrannie et les phalanges mercenaires, tandis qu'au dehors tout tremble à l'approche de nos valeureux républicains, il ne sera pas dit qu'à force de complots au-dedans les ennemis de notre patrie parviendront à y semer les discordes avant-courrières de sa ruine; loin de rompre jamais les liens sacrés de l'union fraternelle, qui, seule, doit faire la force des empires, nous aimons à le croire, et c'est notre plus doux espoir, aucun de nos frères n'agira, ne respirera que pour les resserrer de plus en plus. Tous béniront à la fois, et la vigueur de votre gouvernement révolutionnaire, et la nécessité de le maintenir jusqu'à la paix, ou plutôt jusqu'à l'entier anéantissement de la tyrannie; tous, admirant la ferme résolution que vous avez formée de ne jamais souffrir que la vertu et la probité soient de vains mots, de ne plus voir l'arbitraire désespérant régner à la place des loix, tous travailleront de concert à consolider l'ouvrage immortel de notre heureuse régénération.

Agréé, citoyens fondateurs de la première et de la plus glorieuse République du monde, les félicitations sincères de l'une des plus tranquilles et des plus fidèles communes de la France, de la commune d'Argenteuil. Recevez le nouveau serment de sa société populaire, de ses autorités constituées, et de tous ses citoyens, le serment inviolable de défendre, envers et contre tous leurs ennemis, la Convention et le gouvernement unique et central, dont ses comités tutélaires sont le plus ferme rempart, enfin ce serment, le seul digne du vrai républicain, le serment de vivre et de mourir libre.

TARSIN (*secrét.*), ANTRAINNE (*secrét.*),
HEVOUÏN (*secrét.*), LE COMTE (*présid.*).

m'''

[*Les administrateurs provisoires de la comm. de Paris à la Conv.; Paris, 20 therm. II*] (1).

(1) Ce membre de phrase, comme tous ceux soulignés, a été ajouté en marge.

(1) C 312, pl. 1244, p. 74; Bⁿ, 23 therm., *Moniteur* (réimpr.), XXI, 435; *Débats*, n° 686, 349; *F.S.P.*, n° 399; *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485); *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682; *Rép.*, n° 231; *J.S.-Culottes*, n° 539. Mentionné par *M.U.*, XLII, 331; *J. Perlet*, n° 684.

Citoyens Représentans,

Vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, mais de lâches ambitieux y avoient substitué la terreur; Ils vouloient détruire la représentation nationale et donner des maîtres aux François; ils vouloient un trône, ils ont trouvé l'échafaut; leçon juste et terrible pour ceux qui voudroient usurper la souveraineté du peuple! Citoyens représentans, la République entière applaudit à votre énergie, et tous les tyrans coalisés en frémiront d'effroi. Nommées par les comités de salut public et de sûreté générale, dans la nuit mémorable du 9 au 10 thermidor, pour remplacer les rebelles magistrats du peuple, nous nous sommes rendus à notre poste, nous y avons fait de notre mieux pour veiller à la sûreté publique: nous avons cru qu'il valoit mieux agir que de parler; mais aujourd'hui qu'une partie des travaux de l'administration qui nous est confiée sont en repos, nous nous empressons de vous apporter notre vœu et celui de nos collègues, et jurer notre attachement inviolable à l'unité, l'indivisibilité de la République, et à la Convention nationale. Vive la République!

Les administrateurs provisoires de la patrie régénérée: GERAIN, BALLAY, A. MARTINEAU, ALBERT, BARISSON, LECAMUS, HIVERT, RETÉ, THIBOURS.

LE PRÉSIDENT: Le choix dont vous venez d'être honorés par les représentans du peuple, pour l'exercice des fonctions de la police de Paris, est, pour la Convention nationale, un sûr garant de la pureté de votre patriotisme et de votre profond dévouement à la cause de la liberté. La Convention nationale compte sur votre fermeté pour faire exécuter les lois, sur votre humanité pour les faire aimer, sur votre sagesse pour maintenir l'ordre dans toutes les parties qui sont confiées à votre surveillance.

Applaudissemens

Sur la proposition de DUBARRAN (1), la Convention ordonne la mention honorable de l'adresse, et son insertion au bulletin, avec la réponse du président (2).

n^m

[La sté popul. du canton de Chantilly (3), le conseil g^{al} et le c. révolutionnaire de cette commune, réunis fraternellement, à la Conv.; Chantilly, 15 therm. II] (4).

Citoyens représentans,

Votre attachement inviolable à la cause de la liberté vient de déjouer la plus infâme

(1) *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682.

(2) *B^m*, 23 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 435; *Débats*, n° 686, 349.

(3) Oise.

(4) C 315, pl. 1262, p. 47, 48; *J. Sablier*, n° 1486; *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682. Mentionné par *B^m*, 29 therm. (suppl^l).

conspiration. En même tems que nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant les complots parricides dont vous avez failli être les premières victimes, votre dévouement héroïque à la deffence des droits du peuple nous a pénétrés d'admiration et de reconnaissance. Vous avez, dans cette circonstance périlleuse à jamais mémorable, déployé ce caractère d'énergie républicaine et de fermeté courageuse qui n'appartient qu'à des représentans incorruptibles. Sans vous, des ambitieux et sycophantes, de nouveaux Catilinas, dont les noms, voués à l'exécration publique, seront désormais un blasphème, auroient donc secoué sur nous les torches de la guerre civile, à dessein de nous replonger dans l'esclavage, si votre main tutélaire n'eut arraché le masque hypocrite qui nous déroboit depuis si longtems les traits hideux de ces conspirateurs, dont les têtes sacrilèges sont enfin tombées sous le glaive de la loi.

Grâces éternelles vous en soient rendues! la République française triomphe et vous doit encore une fois son salut et sa liberté.

A ce bienfait inappréciable ajoutez-y, fidels représentans, celui de ne confier qu'à vous-mêmes la suite et l'achèvement de vos importants travaux. Restez à votre poste, jusqu'à ce que les tirans soient annéantis! Et ne le quittez qu'après avoir tellement perfectionné le grand-œuvre de notre régénération, dont vous vous acquittés si dignement, que l'Europe entière, étonnée de la sublimité de votre ouvrage, s'empresse de rendre avec nous hommage à vos vertus, et d'adopter comme nous ce refrain chéri: vive la République! Vive la Convention nationale!

LALLEMAND (*présid. du c. révol.*), CAZIER (*secrét.-adj^t du c. révol.*), GAUDIVEAU (*off. mun.*), DEVAUX (*off. mun.*), VION (*présid. de la sté*), VICTOIRE (*secrét. de la sté*), MANCEAU (*secrét. p[rovisoi]re de la municipalité*).

[Les députés de la sté popul. du canton de Chantilly, du conseil g^{al} et du c. révol. de la comm. du même nom, à la Conv.; s.d.].

Nous devons aussi faire entendre, dans le sein de la Convention, les accens de notre reconnoissance envers nos frères de Paris qui ont fait leur devoir en secondant votre énergie et votre courage, qui ont sauvé la République. Nous applaudissons au décret qui déclare qu'ils ont bien mérité de la patrie.

BONNEMAIN, ROLLET, DESCHAMPS.

o^m

[La garde nat. d'Angoulême (1) à la Conv.; 15 therm. II] (2).

Représentans,

Quels affreux complots viennent encore d'être découverts! *Roberts pierre, Couthon*,

(1) Charente.

(2) C 315, pl. 1262, p. 11. Mentionné par *B^m*, 29 therm. (2^e suppl^l); *J. Fr.*, n° 682.